

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-186  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : FONCTION  
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
PERSONNEL  
TITULAIRE ET  
STAGIAIRE

Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET : MISE A  
JOUR DES  
MISES A  
DISPOSITION  
DE  
PERSONNEL**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 02 JUILLET  
2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02 JUILLET  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 16 JUIL. 2024

**Procurations :**

Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,  
Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour des mises à disposition de personnel comme suit :

- Mise à disposition auprès du Club Nautique Castelnaudarien (1 agent) :

L'agent intervient à raison de 9,5 heures par semaine selon un planning défini dans la convention pendant la période scolaire, de mi-septembre à mi-juin, soit 31 semaines pour l'année 2024-2025, pour un total de 283,15 heures.

- Mise à disposition auprès du comité d'organisation de la fête du Cassoulet (1 agent) :

La mise à disposition correspond à 400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

L'ensemble des mises à disposition est effectué en application des textes en vigueur :

- Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15,
- Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mise à jour des mises à disposition de personnel, d'autoriser la mise à disposition des agents au profit des organismes d'accueil demandeurs et de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la mise à jour des mises à disposition de personnel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 16 JUIL. 2024

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 12 JUIL. 2024

Par publication le : 16 JUIL. 2024

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 16 JUIL. 2024



ID : 011-211100763-20240708-DB2024186-DE